

Compte rendu succinct de la commission sportive Voile légère 22 du 19/06/2013

Présents : Ronan Le Goff (Responsable commission- Pôle Nautique Sud Goëlo), Patrice Gault (BN Ile Grande), Frederic Le Goff (Loguivy Canot Club), Yvon Furet (CDV), Julien Rolland (CN Pléneuf Val André), Sébastien Allard (CN Plérin), Pierre Gueutier (CN Port-Blanc), Alan Richard (Loguivy Canot Club), Thierry Le Penven (ASN Perros-Guirec), Antoine Le Gall (ASN Perros), Marilyne Le Breton Lyne (CDV), Sébastien Renault (CDVH 22), Vincent Roudot (CNPVA), Edwige Diacono (CN Plérin).

• Attribution des bateaux D1 performance ailes marines (optimist et laser) pour la saison 2013/2014

Coueurs éligibles pour les Optimist D1 : Les 10 premiers benjamins du championnat de printemps optimist D2 2013 s'inscrivant en performance sur la saison 2013-2014 (Année de naissance 2002). Un courrier accompagné de la convention de mise à disposition sera envoyé aux familles et aux clubs concernés. Réponse pour accord des familles et des clubs avant le 5 juillet sachant que les bateaux pourront être retirés à partir du 20 août à la Maison Départemental des Sports à Ploufragan (Sur Rendez-vous).

N°	nom	prénom	Date naiss	club	
1	LE GOFF	Tangi	2002	LCC	1 ^{er} D2
2	COLLET	Marin	2002	LCC	2 ^{ème} D2
3	LE PENVEN	Victor	2002	ASN Perros	3 ^{ème} D2
4	GIBET	Romain	2002	CNPVA	4 ^{ème} D2
5	CORNIC	Iban	2002	ASN Perros	5 ^{ème} D2
6	FLEURY	Léonard	2002	CNPVA	6 ^{ème} D2
7	CHUZEVILLE	Volodia	2002	Pole Nautique Sud Goelo	8 ^{ème} D2
8	NICOL	Baptiste	2002	Pole Nautique Sud Goelo	10 ^{ème} D2
9	ROUDOT	Paul	2002	CNPVA	13 ^{ème} D2
10	FURET	Yann-Arthur	2002	Pole Nautique Sud Goelo	14 ^{ème} D2
Supp.	MADEJ	Jeanne	2002	AN Port-Blanc	16 ^{ème} D2
Supp.	GRANNEC	Titouan	2002	BN Ile Grande	17 ^{ème} D2

Coueurs éligibles pour les Lasers D1 :

- Les deux coueurs inscrits en CER en laser radial pour la saison 2013/2014 :
 - Loic Queyroux- Base Nautique de l'Ile Grande
 - David Beaufiles – CN Plérin
- Les deux coueurs optimist D1 (sélectionnés au France espoirs) accédant au Laser 4.7 pour la saison 2013-2014 :
 - Jeanne Le Goff - Loguivy Canot Club
 - Maël Garnier – Pôle Nautique Sud Goelo
- L'affectation du 5^{ème} Laser Iberdrola sera mis en attente à l'automne afin de confirmer les projets sportifs de 2 coueurs éligibles (Antonin Diacono CN Plérin et Elouan Compain – CN Plérin)
- Les deux lasers du CG 22 seront affectés à l'issue du championnat départemental d'automne au 1^{er} coueur laser radial et au 1^{er} coueur laser 4.7. Pour être éligible à cette dotation il faudra également être inscrit en CLE pour la saison 2013-2014.

• Définition des conditions d'attribution des voiles ailes marines d'optimist division 3

Le Comité Départemental de Voile 22 et la société Ailes Marines ont décidé de mettre en place un partenariat afin de contribuer au développement de la voile légère de compétition auprès du jeune public costarmoricain.

L'objectif affirmé est de donner aux apprentis régatiers le goût à la pratique de la compétition dès la D3 et de susciter chez eux l'envie de persévérer pour atteindre le plus haut niveau. Ce partenariat doit également permettre au club de pérenniser son activité compétitive.

Attribution du matériel

L'attribution du matériel est fonction de deux critères spécifiques : Etre engagé dans le championnat D3 ce qui suppose une utilisation exclusive de la voile fournie et réaliser le programme sportif départemental ci-dessous.

Programme D3 de septembre à fin août

- Toutes les régates du championnat d'automne et de printemps D3
- 1 stages départemental parmi les deux stages programmés chaque année (Toussaint, Pâques)
- Un entraînement par semaine dans le club

Désignation du matériel

Le CDV 22 en tant que propriétaire du matériel met à la disposition du club et des coureurs D3, des voiles d'optimist, au prorata du nombre de coureurs D3 déclarés en septembre 2013.

Durée et évaluation

La mise à disposition débutera en septembre 2013. Cette mise à disposition reste pour autant conditionnée d'une part, au respect du programme défini dans l'article 1 et, d'autre part, au bon entretien du matériel prêté. Cette convention engage le club à maintenir un groupe D3 en activité (entraînements + participations aux régates) durant la mise à disposition du matériel.

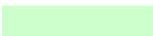
Ces voiles doivent avoir un usage exclusivement compétitif sans possibilité de les utiliser en loisir ou sur des stages d'été.

• Attribution des coques d'optimist division 2 du Conseil Général pour la saison 2013/2014

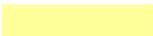
Un courrier accompagné de la convention de mise à disposition sera envoyé aux familles et aux clubs concernés. Réponse pour accord des familles et des clubs avant le 5 juillet sachant que les bateaux seront affectés fin août.

20 Optimists D2 CG Saison 2013/2014

N°	nom	prénom	club	Date naiss	Classement
1	CORNIC	Mael	ASN Perros	2004	12 ème D2
2	RADENAC	Pauline	CNPVA	2003	15 ème D2
3	PINCEMIN DE CORDOU	Mael	CNPVA	2003	27 ème D2
4	GIANNANTONI	Titouan	LCC	2004	9ème D2
5	BOULANGER	Titouan	LCC	2004	20 ème D2
6	LAURENT	Solveig	BNIG	2003	11 ème D2
7	LETISSIER	Klara	Pole Nautique Sud Goelo	2003	25 ème D2
8	LAJOUX	Malo	LCC	2003	7ème D2
9	COLLET	Jeanne	LCC	2004	19ème D2
10	TANGUY	Loenan	AN Port-Blanc	2003	21 ème D2
11	PATUREL	Manon	Pole Nautique Sud Goelo	2003	24 ème D2
12	ZIMMERMANN	Camille	Pole Nautique Sud Goelo	2003	3 ème D3
13	LE FLANCHEC	Marie	BN Ile Grande	2004	4 ème D3
14	CHATELAIS	Manon	CNPVA	2004	5 ème D3
15	BONENFANT	Manon	EV Fréhel	2003	6 ème D3
16	LE GOFF	Romain	CV Leff	2003	7 ème D3
17	LEBOSSE	Léo	BN Ile Grande	2004	9 ème D3
18	HAMET	Virgil	CNPVA	2003	10 ème D3
19	GUILLOPE	Marin	CNPVA	2004	12 ème D3
20	LE TOUMELIN	Paul	ASN Perros	2003	13 ème D3
Supp	POUPART	Nils	Pole Nautique Sud Goelo	2004	16 ème D3
Supp	GUILLOURY	Loevan	ASN Perros	2003	17 ème D3
Supp	JEZEQUEL	Gwénolé	ASN Perros	2004	19 ème D3

D2 ayant déjà un bateau 2ème année benj. 

D2 n'ayant pas de bateau 2ème année benj. 

D3 accédant à la D2 

Suppléants D3 accédant à la D2 

Cas particulier à traiter :

Il apparaît que Maël Pincemin de Cordou, coureur du CN Pléneuf Val André disposant d'un optimist du Conseil Général n'a participé qu'à 2 régates sur les 6 courses et n'a été présent sur aucun des stages départementaux. Avant toutes décisions de retrait de sa coque pour la saison prochaine, le CDV interrogera la famille pour connaître les raisons de ces absences répétées qui sont contraires aux engagements figurant dans la convention de mise à disposition du matériel.

- **Rappel des engagements des coureurs et des clubs concernant le matériel « attribué » (participation stage départementaux, régates, entraînements club...)**

L'affectation du matériel départemental (coques, voiles d'optimist, lasers,...) est liée à une convention d'engagement sur un programme sportif. Chaque affectation fait l'objet d'une signature de convention entre le CDV, le club et les coureurs concernés.

- **Modification du règlement du championnat départemental windsurf glisse**

Pour faire suite aux propositions de modifications du règlement sportif windsurf 2013 de la commission sportive planche à voile dans le cadre d'une relance de cette pratique compétitive et après validation du Conseil d'administration du CDV 22 en date du 12 juin 2013, voici ci-dessous ce nouveau règlement applicable en 2013.

Calendrier de ce championnat départemental windsurf 2013:

- 23 mars 2013 à St Brieuc: régates départementales ayant pour cette année de mise en place la valeur des régates de bassin (coefficient 1)
- 16 juin 2013 à Plérin: régates départementales (coefficient 3)
- 29 septembre à Erquy: régates départementales (coefficient 3)
- D'octobre à fin novembre: classements généraux de club ou de bassin agglomérés selon règlement sportif (coefficient 1)

Règlement du Championnat Départemental WINDSURF glisse 2013

1. AUTORITE

Le Comité Départemental de Voile 22

Ce Championnat est régi par :

- les règles de l'ISAF en cours et les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe B
- Les prescriptions de la FFV
- Les instructions de course IC type et leurs annexes
- Ce règlement

Respect de la Charte des Entraîneurs

2. Accès :

Les épreuves de ce championnat sont ouvertes à tous les membres licenciés de la FFV de l'année en cours à condition d'être licencié dans un club du 22.

Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

Tout concurrent contrevenant aux dispositions de ce règlement ne devra pas être inscrit à l'épreuve.

3. Inscriptions :

L'inscription se fait sur place le jour de l'épreuve accompagnée des licences visées.

4. Déroulement :

De janvier à mai des régates de clubs sont organisées dans les différents bassins de navigation du département, ces régates pouvant regrouper plusieurs clubs d'un même bassin de navigation. Deux régates départementales sont mises en place, une en juin et l'autre en septembre.

D'octobre à fin novembre des régates de clubs sont à nouveau organisées dans les différents bassins de navigation du département.

5. Catégories d'âges :

- Bic 293 D: Minimes et espoirs

- Raceboard : toutes planches à dérive et toutes tranches d'âges

A l'occasion des régates départementales un classement individuel est réalisé dans les 2 catégories (Raceboard et Bic 293 D) ainsi qu'une extraction des coureurs minimes Bic 293 D valorisée par un classement spécifique.

6. Parcours

A la discrétion du Comité de course. (cf annexes aux I.C qui seront affichées à l'inscription)

7. Classement du Championnat

a. Classement individuel

- **Janvier à mai : régates de bassin ou de club** (coefficient 1)

A l'issue de cette première période un classement général de chaque bassin ou de club remonte au CDV dans les deux catégories Raceboard et Bic 293 D, ces différents classements étant agglomérés pour donner un classement départemental (Points affectés aux régates de bassins ou club selon la formule $(P/NC) \times P$, P étant la place du coureur et NC le nombre de coureurs

Uniquement pour cette saison sportive puisque nous modifions le règlement en cours d'année, la régate départementale déjà courue le 23 mars 2013 à St Brieuc sera prise en compte et affectée d'un coefficient 1.

- **Juin : 1 régate départementale** (coefficient 3)

- **septembre : 1 régate départementale** (coefficient 3)

- **Octobre à novembre : régates de bassin ou de club** (coefficient 1)

A l'issue de cette 4^{ème} période un classement général de chaque bassin ou de club remonte au CDV dans les deux catégories Raceboard et Bic 293 D, ces différents classements étant agglomérés pour donner un classement départemental (Points affectés aux régates de bassins ou club selon la formule $(P/NC) \times P$, P étant la place du coureur et NC le nombre de coureurs

Le classement départemental annuel est établi et réactualisé après chaque épreuve par attribution des points suivants aux coureurs :

1^{er} : 1

2^{ème} : 2

3^{ème} : 3

etc.

tout coureur DNA marque point Max + 5

tout coureur absent marque point Max + 10

tout coureur nouveau marque point Max +10 aux régates précédentes.

Chaque épreuve est affectée d'un coefficient 1.

Les 4 résultats (2 régates de bassin +2 régates départementales) comptent.

Le championnat Départemental est validé à partir de 2 régates courues.

Le coureur ayant obtenu le plus petit nombre de points à l'issue du championnat est déclaré vainqueur.

b. Classement club

Un classement des clubs est réalisé à partir du classement général individuel du Championnat départemental selon le principe suivant : Cumul des trois meilleurs résultats individuels de chaque club. Tout coureur manquant marque un nombre de points équivalent à celui d'un coureur absent.

8. Matériel utilisé

Flotteur : Toutes planches à dérive (Catégorie glisse)

Pour les minimes et les espoirs visant une sélection au championnat régional performance: Bic 293

D/RSX/supports fédéraux

Surfaces de voile :

Minimes : 6.8 m2 maxi

espoirs : 7.8 m2 maxi

Sénior et +: 9.5 m2 maxi (8.5 maxi pour les féminines)

9. Sécurité

Combinaison obligatoire

Le gilet peut être imposé, à l'appréciation du comité de course

Embarquement départ/ arrivée obligatoire

- **Bilan du stage de pâques optimist**

Quelques remarques par rapport aux derniers stages organisés :

- Sur les stages en Internat, prévoir quelques parents en plus des entraîneurs pour gérer les nuits (notamment avoir des mamans pour la gestion des chambres de filles)
- Nécessité de prévoir un entraîneur lorsqu'un club inscrit un groupe important de coureurs.
- fournir un T-shirt (Team Côtes d'Armor) à tous les participants du stage (A financer sur l'inscription)

- **Mise en place des « régates inter-club » en dériveur /catamaran dès l'automne 2013 (Elaboration d'un règlement)**

Mise en place de rencontres Inter-clubs sans déplacements de bateaux sous la forme de match ne prenant en compte que le classement club (A chaque match 1 club gagnant/1 club perdant). A l'issue des différentes rencontres (tous les clubs d'un même bassin doivent se rencontrer), nous éditerons un classement des clubs. Les règles d'un match restent à l'initiative des clubs concernés par le match (choix du bateau, nb d'équipes de chaque club à se rencontrer, par poule ou en flotte, l'âge des coureurs...), la seule obligation étant de faire remonter le résultat du match au CDV avec validation des deux clubs concernés (signature de la feuille de match). Un calendrier prévisionnel des matchs sera établi sur des samedis ou des dimanches en fonction des disponibilités des clubs et sur la base d'une rencontre par mois (septembre-octobre-novembre).

Les clubs intéressés :

Bassin ouest : ASN Perros-Guirec, CN Port-Blanc, EV Trébeurden, BN Ile Grande
Bassin Est : CN Plérin, Pôle Nautique Sud Goëlo, CN Pléneuf, CN St Cast

En annexe le modèle de feuille de match ainsi que le tableau des rencontres

- **Actions du CDVH sur la pratique sportive habitable (JOD, sortie open 5.7,....)**

- Open 5.7 (3 bateaux): Objectif Championnats de France espoirs (entraînement et suivi de compétition)
- J80 (2 bateaux) : Course en flotte (entraînement et suivi de compétition)
- Match racing (8 bateaux): Entraînement et organisation de compétition
- Jod 35 (2 bateaux) : Course croisière (entraînement et suivi de compétition)

Quelques actions à destination des jeunes issues de la voile légère

- journées portes ouvertes du CDVH
- Accompagnement des clubs par le CDVH pour l'activité jeune habitable
- bateau dédié aux équipes de clubs sur le Côtes d'Armor Tour

- **Equipe départementale sur les championnats de France espoirs**

Nom	Prénom	Club	SERIE
Chas	Camille	CN Plérin	LASER STD
Collet	Maxence	CN Lancieux	SLALOM
Commagnac	Clément	CN St Cast	Open 5,7+EQUIPAGE
Couedon	Thibault	CMV St Briec	Raceboard 7,8
Corbel	Pierre	CN Trégastel	OPEN 5,7
Diacono	Antonin	CN Plérin	OPTIMIST
Doyen-Portal	Mathilde	CN Pléneuf	420
Garnier	Mael	Pole nautique Sud Goëlo	OPTIMIST
Hamon	Ronan	CN St Cast	Open 5,7+EQUIPAGE
Hardy	Etienne	SN St Quay-Portrieux	Open 5,7+EQUIPAGE
Keramphèle	Morgane	CN Port-Blanc	OPEN 5,7
Layus	Baptiste	EV Trébeurden	EQUIPE
Layus	Mathieu	E.V Trébeurden	29er
Le Goff	Jeanne	Loguivy Canot Club	OPTIMIST

Le penven	Léo	ASN Perros	420
Léon	Morgane	Loguivy Canot Club	LASER R
Leroux	Quentin	CN Plérin	Open 5,7+EQUIPAGE
Leroux	Morgan	CN Plérin	Open 5,7+EQUIPAGE
Leroux	Vincent	CN Plérin	OPEN 5,7
Le Tyrant	Gwereg		420
Queyroux	Loic	BN Ile Grande	LASER R
			LASER STD+OPEN
Reitzer	Wilhelm	CN Plérin	5,7
Richard	Anna	Loguivy Canot Club	LASER R
Riou	Marine	E.V Trébeurden	420
Riou	Pierre-Mael	E.V Trébeurden	420
Riou	Maiwen	E.V Trébeurden	EQUIPE
Ruffault	Yanis	CMV St Brieuc	Epoirs BIC 293
Ruffault	Ophélie	CMV St Brieuc	Raceboard 7,8
Le Scouarnec	Louison	EV Trébeurden	420
Vitel	Capucine	CN Pléneuf	EQUIPAGE
Vialat	Julien	ASN Perros	420
Gratiet	Laury	AN Port-Blanc	Equipe
Logiou	Yves Marie	AN Port-Blanc	Equipe
Bertel	Camille	CN Trégastel	420
Beaufils	David	CN Plérin	Laser R

• Questions diverses

○ Budget Equipe Départementale + CLE+ CER

- Subvention CG 22 CLE = 4000 €
- Subvention CG 22 Equipe départementale: 15000 € dont :
 - 1500€ Aides déplacement coureurs
 - 6950€ vacations entraîneurs suivis régates
 - 1500€ aide stages equipe départementale
 - 4050€ part club en fct nb de coureurs
 - 1000 € gestion administrative du dispositif

- CNDS 2500 € (aides aux déplacements des coureurs)

TOTAL : 21500 €

Nouvelle répartition

Type d'aide	2011/2012	2012/2013
Aide aux déplacements coureurs équipe départementale (participation France espoirs)	4000 € (62€/coureurs chpt en bretagne et 106€/coureurs chpt hors Bretagne) soit 47 coureurs aidés	4000 € (62€/coureurs chpt en bretagne coef 0.7 et 105€/coureurs chpt hors Bretagne coef 1.2) pour 35 coureurs aidés
Aide aux vacations entraîneurs suivis régates ayant des quotas de sélection aux championnats de France espoirs	6950 € (montant de la vacation 101 € pour 69 vacations effectuées toutes séries confondues)	6000 € (montant de la vacation 87 € pour 69 vacations effectuées toutes séries confondues salariés+bénévoles)
Aide aux clubs en fonction du nombre de coureurs ayant participés aux championnats de France espoirs	4050 € (montant de la part/coureur 96€43 pour 42 coureurs)	2050 € (montant de la part/coureur 59€ pour 35 coureurs)

Cette nouvelle répartition permet les aides suivantes à la fois sur les coureurs CLE et sur les coureurs CER en plus des aides équipe Départementale.

CLE 420 Julien Vialat	250 €
CLE 420 Léo Le Penven	250 €
CLE Laser Morgane Léon	250 €
CLE Laser David Beaufils	250 €
CLE Laser Romane Malédant	250 €
CLE Laser Maël Resche	250 €
CLE Open 5,7 Pierre Corbel	250 €
CLE Open 5,7 Morgane Keramphéle	250 €
CER Laser Loic Queyroux	833 €
CER 420 Mathilde Doyen Portal	833 €
CER 420 Marine Riou	833 €
CER 420 Pierre Mael Riou	833 €
CER 420 Mathieu Layus	833 €
CER 420 Camille Bertel	833 €

Le versement de cette aide financière se fera directement aux familles.

- **Gestion des stages départementaux**
Dès la rentrée et pour tous les stages départementaux, la réservation et le paiement en ligne seront disponibles grâce à la mise en place de la solution Awoo sport sur le site du CDV 22 (www.cdv22.com).